

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 38 (1912)  
**Heft:** 17

## **Sonstiges**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Société suisse des ingénieurs et architectes.

*Extrait du procès-verbal  
de la séance du Comité central,  
du 9 août 1912.*

*2<sup>e</sup> Tunnel du Simplon.* — Le réponse de la Direction générale des C. F. F. à la lettre du Comité central donne lieu à une réplique dans laquelle le Comité précise sa manière de voir.

*Délégations.* — M. Peter, ou, en cas d'empêchement, M. Pfléghard, est désigné pour représenter la Société à l'assemblée générale de la G. e. P., les 18 et 19 août, à Winterthur. M. Pfléghard est délégué à l'assemblée générale du Verband deutscher Architekten- und Ingenieur-Vereine, les 8 et 10 septembre, à Munich.

*Revision de la loi sur la propriété intellectuelle.* — Par lettre du 5 juillet, la section de Schaffhouse propose que le Comité central examine si cette revision pourrait faire l'objet d'une enquête au sein de la Société. Renvoyé à M. Huber, pour étude et rapport.

*Contrat de service.* — Il est pris acte que la Société suisse des techniciens a approuvé, dans son assemblée générale du 30 juin, le contrat de service. La teneur de ce contrat est communiquée aux sections et sera soumise à la prochaine assemblée des délégués.

*Internationale Baufachausstellung, Leipzig 1913.* — Les sections seront consultées sur le désir que leurs membres pourraient manifester de participer à cette exposition.

*Statuts de la section de Schaffhouse.* — Ils sont approuvés sous quelque réserve.

Zurich, 9 août 1912.

### *Circulaire du Comité central aux Sections.*

L'application des normes établies par notre Société pour les concours d'architecture souffre souvent des difficultés du fait que l'ouverture des concours parvient trop tard à notre connaissance pour que nous puissions intervenir en temps utile pour faire modifier le programme.

Le secrétaire a été chargé de se procurer le programme de tous les concours dont il aura connaissance et d'en contrôler la conformité aux normes. Nous vous prions de vouloir bien l'aider dans sa tâche en lui signalant les concours généraux ou restreints et au besoin, en intervenant vous-même auprès de ceux qui imposeraient un programme non conforme à nos principes.

Nous avons adressé à toutes les autorités cantonales et communales une circulaire accompagnée du rapport de M. Pfléghard, d'une liste des membres et d'un exemplaire des normes. Nous vous adressons aussi ces pièces.

## BIBLIOGRAPHIE

**Handbuch für Eisenbetonbau.** Dr Fr. V. Emperger. VII volume. 2<sup>me</sup> Edition, 511 pages et 1093 fig. Broché 24 Mark. W. Ernst & fils, éditeurs. Berlin.

*Chemins de fer, tunnels, métropolitains et mines.*

Sous ces quatre subdivisions, les auteurs, MM. Homann, Labes, Bastian, Nowak et Nast, passent en revue aussi bien

l'utilisation du béton armé dans ces différentes branches, que les problèmes divers qui surgissent d'une manière générale dans l'étude des fondations et des constructions sous l'eau, et en sols meubles. Nous entrevoyons le forage des puits de mines en sols inondés, l'étude des tunnels construits en pleine eau comme ceux de Détroit, de Boston, de l'East-River à New-York, ou traversant des sols mouvants comme ceux de Battery ou des Buttes-Chaumont, qu'il a fallu fonder sur pilotis ou sur colonnes en béton. Le lecteur se trouve ici devant des problèmes de grand intérêt, traités avec pleine compétence et à un point de vue dénué de tout parti pris. Dans bien des cas, le béton armé y joue un rôle fort effacé, mais la largeur de l'étude y gagne et l'on se rend compte que dans ces importants travaux, tout s'enchevêtre. Le fer, le bois, le béton, armé ou non, tout est mis à contribution quand il faut obtenir le passage, l'étalement, la stabilité, la sécurité et la durée de l'ouvrage.

Qu'il s'agisse de fondations pneumatiques sous caissons, de chambres de travail immergées, de cuvelages de puits, d'avancement ou de renforcement de tunnels, tout est étudié avec le même soin et la même profusion d'images. Il est clair que les études statiques sont ici réduites à la portion congrue, mais le manuel parle plus par l'illustration que par la déduction analytique. Celle-ci est pourtant mise en lumière dans l'étude de la stabilité des voûtes, des culées, des mâts de transport de force et des traverses de chemin de fer.

Ce dernier chapitre mérite une mention spéciale. Notre auteur nous fait valoir les nombreuses raisons économiques, forestières, coloniales et pratiques qui poussent à l'utilisation de la traverse en béton armé. Il nous dit bien que, dans ses types perfectionnés, elle coûte un peu plus cher que la traverse en bois ou en fer, mais que sa résistance et la stabilité qu'elle donne à la voie compensent largement cette augmentation de frais. Si la traverse est plus durable, elle semble bien avantageuse, dût-elle coûter 11 à 12 fr. la pièce, pour voie normale, et 7 à 8 fr. pour voie étroite. Mais la variété des modes d'attache et d'appui du rail, l'importance variable des sections et des prix, tout cela indique pourtant que la question n'est pas mûre. Il faut néanmoins admettre que des administrations comme celles de l'Est français, l'Adriatique italienne, l'Etat bavarois et d'autres ne s'intéresseraient pas aux traverses en béton armé si elles n'avaient pour cela de bonnes raisons. C'est par plusieurs centaines de mille que ces lignes en ont posé récemment. Resterait-il seulement la question des frais d'établissement pour mettre leur adoption en suspens? Et alors, nos chemins de fer n'auraient-ils pas lieu d'examiner sérieusement ce nouveau type de traverses qui sauvegarderait nos forêts tout en faisant appel à l'industrie indigène? A. P.

## Souterrain du Mont d'Or.

*Avancement au 31 août 1912.*

		Côté Vallorbe	Côté Frasne
Longueur de la galerie de base . . . . .	m.	3 254	—
» » faite . . . . .	»	3 373	756
» des maçonneries de la voûte . . . . .	»	2 904	504
» » des piédroits. . . . .	»	2 624	—
» » des radiers . . . . .	»	638	—